

de Salles lui-même échoua dans son diocèse de Genève

En 1611, l'épiscopat put croire qu'un prêtre admirable allait sauver cette situation désespérée. C'était M. de Bérulle, dont un prêtre français ne doit jamais parler qu'avec respect, car il est vraiment le premier de nos réformateurs. Il fondait l'Oratoire et il prétendait faire servir la congrégation paissante à la fondation de séminaires, mais pendant de longues années, l'Oratoire ne put arriver à rien faire de solide pour réaliser les vues de son illustre fondateur.

En 1625

Un document significatif

Les procès-verbaux de l'assemblée du clergé nous montrent bien nettement où en était la question en 1625, c'est-à-dire soixante-deux ans après le décret de Trente. La situation était si désespérée que les archevêques et les évêques écoutaient volontiers les projets proposés par de simples prêtres pour la sauver.

Charles Godefroy, docteur de la Faculté de théologie de Paris et curé de Cretteville, diocèse de Coutances, avait présenté à l'assemblée du clergé un traité sur l'utilité et la nécessité des séminaires.

Dans sa conclusion, il déclara ne pas apercevoir de moyen plus efficace pour remédier aux maux qu'on déplore que l'érection d'une société composée de peu de personnes bien zélées, qui prendraient ce soin ; société stable par sa nature, conservant toujours le même esprit, la même direction, les mêmes lois, et venant